

Cette formation est réalisable en
intra, mais ne bénéficie pas dans ce
cadre de subventionnement.
N'hésitez pas à nous consulter.

56, avenue de Wagram
75854 Paris cedex 17
☎ : 01 40 54 22 72

Votre entreprise
veut rester
conforme à la
réglementation,
vous pouvez agir !

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.



Objectifs :

- Connaître le contexte législatif et les enjeux pour l'entreprise
- Comprendre les composantes des risques psychosociaux, les facteurs de risques et les conséquences pour le salarié et l'entreprise
- Engager une réflexion sur les moyens d'actions et de prévention envisageables



Points clés de la formation :

• Définition et contexte :

- ✓ Le contexte sociétal
- ✓ Le cadre de la réglementation
- ✓ La législation et la jurisprudence

• Le stress :

- ✓ Selon Hans Selye (définition physiologique)
- ✓ Selon l'agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (définition psychosociale)
- ✓ Les facteurs de stress (personnels, professionnels et sociétaux)
- ✓ Les conséquences du stress (pour l'individu et pour l'organisation)

- ✓ Les stratégies de gestion du stress (stratégies de coping),
- ✓ Le burn-out

• Les violences :

- ✓ Les violences internes et externes,
- ✓ Les violences physiques et psychologiques,
- ✓ La prévention.

• Le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, les agissements sexistes :

- ✓ La législation,
- ✓ Les typologies de harcèlement,
- ✓ Les facteurs de risque,
- ✓ Les moyens d'action et de prévention.

- Étude de cas
- Comment intégrer les RPS dans le document unique: présentation d'une méthode d'évaluation
- La qualité de vie au travail, les actions



Organisation, durée, dates :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Lieu : Paris
Date : **2nd semestre 2026 (date à venir)**
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : *Le délai d'accès à nos formations tient compte des formalités administratives afin d'être accessible dans un temps maximum de 7 jours avant le début de l'action de formation.*

Prérequis : aucun

Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Accessibilité aux personnes handicapées.
La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Formation bénéficiant du concours financier de la branche Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés

Dernière modification 26/11/2025